



eau
seine
NORMANDIE

COLLECTIVITÉS, ASSOCIATIONS, ONG

GUIDE D'UNE DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE



ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau

SOMMAIRE

VOTRE PROJET PEUT-IL ÊTRE AIDÉ PAR L'AGENCE ? 2

Les actions retenues	2
Le cadre d'intervention	2
Les zones d'intervention.....	2
Le portage du projet	2
Les règles budgétaires	3
La communication	3

COMMENT CONSTITUER VOTRE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE ? 4

Pièces à joindre au dossier	4
Détail des pièces à fournir.....	5

VOTRE PROJET EST RÉALISÉ. COMMENT LE SOLDER FINANCIÈREMENT ? 15

Éléments financiers.....	15
Éléments techniques	17
Éléments sociaux.....	18
Note d'appréciation et évaluation.....	18

INTRODUCTION

L'Agence de l'eau Seine-Normandie et son Comité de bassin s'engagent en faveur des populations n'ayant pas accès à l'eau et à l'assainissement dans le monde. Ils y consacrent des ressources humaines, financières et techniques pour appuyer des projets de coopération décentralisée et de solidarité internationale.

Ce document présente la démarche à engager auprès de l'Agence de l'eau pour bénéficier de ces aides.

L'Agence s'engage...

L'AESN entend, au travers de son dispositif d'aide à la solidarité internationale :

- contribuer à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement, à savoir « Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à un système d'assainissement de base » ;
- favoriser l'émergence de services publics locaux d'eau et d'assainissement dans les pays en voie de développement ;
- diffuser une culture publique de la Gestion intégrée de la ressource en eau (GIRE) dans ces pays.

L'AESN s'assure que les projets aidés :

- respectent la préservation de la ressource ;
- garantissent la pérennité des ouvrages et des services par le respect du cadre réglementaire local et des politiques publiques locales ;
- mobilisent la participation des autorités locales et des usagers au fonctionnement des ouvrages et du service.

Par ailleurs, l'Agence de l'eau participe à la promotion des projets soutenus auprès des acteurs de l'aide au développement.

... avec les collectivités du bassin et les ONG de solidarité

La loi n°2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement autorise et promeut le financement d'actions de solidarité internationale par les Agences de l'eau et par les collectivités territoriales.

Cette loi est à présent codifiée sous les articles L.1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant l'action des collectivités territoriales et L.213-9-2 § III du Code de l'environnement régissant l'action des Agences de l'eau.

LES CHIFFRES

9 800 personnes meurent chaque jour de maladies hydriques dans le monde, faute d'accès durable à l'eau salubre et à l'assainissement.

768 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable.

2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à l'assainissement.

Source : Organisation mondiale de la santé, 2013.

VOTRE PROJET PEUT-IL ÊTRE AIDÉ PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE ?

Pour être éligible, un projet doit être obligatoirement cofinancé par une collectivité du bassin Seine-Normandie. La liste des collectivités est disponible sur le site internet de l'Agence, rubrique « Directions Territoriales ».

Les actions retenues

Sont éligibles les projets concernant l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Attention, les programmes concernant les usages agricoles, pastoraux ou industriels de l'eau, ou encore le drainage, ne sont pas éligibles.

Tout projet d'adduction d'eau doit être adossé à un projet d'assainissement (diagnostic, schéma directeur, travaux, sensibilisation à l'hygiène, au lavage des mains, etc.).

En revanche, un projet traitant exclusivement de l'assainissement est éligible.

Le projet aidé peut prendre la forme :

- d'études (diagnostic, schéma directeur, etc.) ;
- d'investissements, pour la construction ou la réhabilitation d'infrastructures d'eau et d'assainissement, associés à des mesures d'accompagnement social adaptées et justifiées (l'information, la sensibilisation, la formation, le renforcement des compétences, etc.). Une étude diagnostic est jointe obligatoirement à la demande de réalisation d'infrastructures.

Le contrôle et le suivi des travaux doivent être mis en place par le porteur de projet et les autorités locales compétentes.

Le cadre d'intervention

Les actions et travaux sont conformes au contexte réglementaire, technique, culturel et socio-économique local. À ce titre, chaque commande fait l'objet d'une mise en concurrence, sauf exception justifiée, respectant le code de marché public local.

PROJETS SOUTENUS PRIORITAIREMENT

Les projets pluriannuels qui concernent un territoire dans sa globalité et/ou qui s'insèrent dans un dispositif de suivi technique et financier des services d'eau reconnu au niveau national du pays concerné.

Les zones d'intervention

Le projet est mis en œuvre dans un des pays bénéficiaires de l'aide publique au développement : www.oecd.org/fr/cad/stats/listedesbeneficiairesdapdetablieparlecad.htm

PROJETS SOUTENUS PRIORITAIREMENT

Les pays d'Afrique subsaharienne et les territoires qui disposent d'une autorité de bassin versant reconnue. Une attention particulière est portée aux pays les moins avancés et aux pays à faibles revenus.

Le portage du projet

La demande d'aide s'adosse à une demande formalisée de l'autorité locale de la commune bénéficiaire.

Le porteur de projet a plus de trois années d'expérience dans le domaine de l'eau ou de l'assainissement dans les pays en voie de développement ou est assisté par des organismes ou personnes justifiant de ces trois années d'expérience.

Les autorités locales bénéficiaires, éventuellement assistées d'un organisme local compétent, sont engagées dans le choix et la réalisation du projet. La participation des élus locaux et des usagers est effective.

PROJETS SOUTENUS PRIORITAIREMENT

L'Agence s'appuie prioritairement sur des maîtres d'ouvrage au Sud dont les compétences techniques et de gestion sont reconnues.

Elle privilégie les projets ayant recours à une expertise locale ou renforçant l'émergence de cette expertise.

Les règles budgétaires

Concernant les recettes

La participation de l'Agence au financement du projet est plafonnée à hauteur de 80 % du montant retenu comme éligible (alimentation en eau potable, assainissement et mesures d'accompagnement confondus). Elle est appréciée au prorata du montant investi par la collectivité du bassin partenaire.

Dans le cas où plusieurs Agences de l'eau sont sollicitées, l'ensemble de leurs contributions est plafonné à hauteur de 80 % du montant retenu.

La participation financière d'une collectivité du bassin est obligatoire. Elle représente au moins 5 % du montant retenu du projet. Pour être présenté en commission des aides, le cofinancement de la collectivité du bassin doit être acquis.

La participation de la collectivité bénéficiaire des travaux dans le pays en voie de développement représente au moins 5 %, comptabilisé soit en capital soit en ressources humaines valorisées du montant retenu du projet.

Concernant les dépenses

Les dépenses de fonctionnement éligibles au Sud et au Nord ne doivent pas dépasser 20 % du montant retenu du projet. Elles comprennent :

- Au Sud :
 - les dépenses de personnel justifiées dédiées au projet ;
 - les billets d'avion A/R en classe économique du personnel missionné sur le projet et frais de séjour associés ;

- l'achat ou la location de véhicules dans le pays en voie de développement et les frais de carburant associés ;
- la location de bureaux au Sud et l'acquisition de matériel bureautique associé ;
- les *per diem* versés dans le cadre des formations dispensées sur place (justifiés).

- Au Nord

Attention les frais de financement du porteur au Nord (loyer, suivi administratif et financier, montage du projet, etc.) sont plafonnés par projet. Ces dépenses sont à justifier.

Les dépenses imprévues sont limitées à 5 % du montant global du projet.

PROJETS SOUTENUS PRIORITAIREMENT

Les projets qui présentent des clés de financement simples (exemple : maximum cinq cofinanceurs) et qui permettent d'assurer un bouclage financier dans des délais raisonnables.

La communication

Le porteur de projet programme au moins une communication sur le bassin Seine-Normandie.

Le porteur de projet accepte la diffusion publique de la note d'appréciation et l'évaluation externe par l'Agence de l'eau.

COMMENT CONSTITUER VOTRE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE ?

Pièces à joindre au dossier

Votre dossier, en format Word, doit être constitué de toutes les pièces suivantes.

LE DESCRIPTIF DES PERSONNES MORALES PORTEUSES DE L'OPÉRATION EN FRANCE ET SUR LA ZONE D'INTERVENTION

Ce descriptif comprend :

- le nom et l'adresse des personnes morales porteuses du projet en France et sur place ;
- le nom, l'adresse, le téléphone et le mail des personnes chargées du suivi du projet pour chaque partenaire ;
- les noms et qualités des personnes opérant sur la zone d'intervention ;
- l'expérience en matière de projets d'accès à l'eau et/ou d'assainissement du porteur du projet (personne morale) ;
- le numéro SIRET de la structure française ;
- un RIB.

Ainsi que, dans le cas d'une association :

- le récépissé de déclaration en préfecture ;
- sa date de publication au Journal Officiel ;
- ses statuts ou l'adresse Internet où ils sont consultables ;
- la composition actuelle du bureau ;
- le rapport d'activité le plus récent ainsi que son rapport d'orientation de l'année en cours ;
- les comptes les plus récents (compte de résultats et bilan du dernier exercice).

Et dans le cas d'une collectivité :

- la délibération engageant la collectivité sur le projet et l'arrêté de subvention associé ;
- la convention de coopération décentralisée.

LA DEMANDE DE L'AUTORITÉ LOCALE CONCERNÉE

Elle comprend notamment :

- la date, la signature et la qualité du demandeur ;
- les noms du maître d'ouvrage et des propriétaires des ouvrages ;
- l'engagement de réaliser les travaux conformément au projet, d'assurer la pérennité de l'opération et des ouvrages conformément au projet, et de participer à hauteur d'au moins 5 % du montant retenu du projet ;
- le mandat donné à la personne morale porteuse de l'opération pour demander et recevoir l'aide financière de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DU PROJET (DÉTAIL CI-APRÈS)

Il récapitule en 10 pages maximum les caractéristiques essentielles du projet.

Il doit être rédigé selon le modèle présenté pages 5 à 10 et disponible sur le site internet de l'Agence, rubrique « coopération internationale ».

LE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE (DÉTAIL CI-APRÈS)

Il comprend :

- le plan de financement (acquis et sollicité) ;
- le cadre logique résumant le projet ;
- les annexes pertinentes pour éclairer l'AESN sur la qualité et la pérennité du projet ;
- la liste des coordonnées d'un correspondant pour chaque partie prenante au projet.

Le dossier est envoyé par voie postale au directeur de la direction territoriale concernée de l'Agence de l'eau (voir coordonnées en dernière page).

L'ensemble des documents est traduit en français.

Tout dossier incomplet ne pourra être instruit.

La commission qui attribue les aides de l'Agence se réunit tous les deux mois. Aucune étude, ni travaux ne peut être engagé avant l'accord express de l'Agence de l'eau.

Détail des pièces à fournir

I LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DU PROJET (10 PAGES MAXIMUM)

Pays - Commune(s) concernée(s) DOMAINE(S) D'INTERVENTION

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS ET DE LA (DES) COMMUNE(S) CONCERNÉE(S)

Titre complet du projet :

Durée du projet :

Montant global du projet :

Montant demandé à l'AESN (en euros et %) :

Description sommaire des ouvrages « eau » projetés :

Description sommaire des ouvrages « assainissement » projetés :

Description sommaire des « mesures sociales d'accompagnement » projetées :

Nombre de bénéficiaires du projet :

Nom de la collectivité du bassin Seine-Normandie partenaire :

Montant de sa participation (en euros et %) :

Mobilisation Thiollière :

Mobilisation Oudin-Santini :

Si ce projet a déjà été soutenu par l'Agence dans une phase précédente, indiquer ici le numéro de la convention associée :

■ Présentation succincte du pays

Pays, région(s), ville(s)

Situation géographique

Fournir quelques repères tels que : superficie, population, densité, taux d'accroissement de la population, indicateur de développement humain (IDH), etc.

(carte géographique du pays)

■ Présentation du pays sur le plan eau et assainissement

Concernant l'eau potable, indiquer le taux d'accès à l'eau potable sur l'ensemble du pays (distinguer le milieu rural et le milieu urbain).

Concernant l'assainissement, indiquer le taux d'accès à l'assainissement sur l'ensemble du pays (distinguer le milieu rural et le milieu urbain).

Contexte réglementaire et institutionnel

Décrire brièvement le cadre politique du secteur de l'eau et de l'assainissement :

- grands principes de la politique de l'eau et de l'assainissement ;
- programmes existants en matière d'eau et/ou d'assainissement ;
- standards existants en matière d'eau et d'assainissement ;
- système d'acteurs existant du secteur de l'eau et de l'assainissement (principales fonctions – gestion, exploitation, contrôle, suivi appui-conseil, etc.), les compétences des communes en matière d'eau et d'assainissement.

Des fiches « pays » sont disponibles sur le site du Programme Solidarité Eau : www.pseau.org

(carte géographique de la commune)

■ Présentation de la (ou des) commune(s) bénéficiaire(s)

Fournir une carte indiquant la localisation géographique exacte du projet proposé, en marquant les localités, en donnant les noms des villages et/ou d'autres centres de population, et en ajoutant les coordonnées GPS (wgs84). Préciser si le projet se trouve en milieu rural, semi-urbain, urbain.

Population pour chaque site concerné, densité, superficie de la commune.

Niveau d'accessibilité, structures administratives.

Activités économiques principales, etc.

■ Présentation de la (ou des) commune(s) bénéficiaire(s) sur le plan eau et assainissement

Indiquer le nombre de bénéficiaires du projet pour chaque composante (eau/assainissement/mesures d'accompagnement).

Concernant l'eau potable

Sur la zone du projet, indiquer le taux d'accès à l'eau (ou taux de couverture), les infrastructures existantes (type, nombre et état de fonctionnement, mode de gestion et mécanismes de suivi).

Décrire rapidement les besoins et contraintes du site et les projets de développement en cours de réalisation.

Concernant l'assainissement

Sur la zone du projet, indiquer le taux d'accès à l'assainissement (ou taux de couverture), les ouvrages existants (type, nombre et état de fonctionnement, mode de traitement des excréta et eaux usées - mode de vidange, d'évacuation des eaux usées, de valorisation) ; le taux de maladies hydriques.

Décrire rapidement les besoins et contraintes du site et les projets de développement en cours de réalisation.

(photos)

(photos)

II – MILIEU

Préciser le bassin versant hydrographique concerné (s'il y a lieu).

III – PRÉSENTATION DU PROJET (TRAVAUX ET ACTIONS PROJÉTÉS)

■ Objectifs du projet

Décrire les objectifs (principaux et secondaires) du projet.

■ Description technique du projet (les trois composantes sont à renseigner)

Concernant l'alimentation en eau (s'il y a lieu)

Pour chaque type d'équipement (forage, pompe à motricité humaine, puits modernes, adduction d'eau villageoise, aménagement de source, etc.), préciser la nature des travaux (réhabilitation, extension, création), le nombre, les prix unitaires, le dimensionnement (mètres linéaires, capacités de stockage, distribution), etc.

Concernant l'assainissement

En distinguant les latrines publiques des latrines privées, préciser le nombre et le type d'ouvrages. En ce qui concerne les eaux usées, préciser le type d'épuration.

Mesures sociales d'accompagnement

- Les actions de sensibilisation, de participation (quoi ? pour qui ? par qui ?).
- Les actions de formation (quoi ? pour qui ? par qui ?).
- Les structures de gestion (et/ou de défense des intérêts des usagers) pour l'eau et l'assainissement mises en place.
- Le prix de l'eau envisagé, son mode de gestion.
- Autres activités mises en œuvre pour assurer la pérennité du projet sur au moins dix ans (mécanismes de suivi créés par le projet, etc.).

■ Évaluation externe du projet et communication

Dans le cas où le montant du projet est $\geq 75\ 000$ euros, préciser quand, comment et par qui est réalisée l'évaluation externe. S'engager à faire au moins une communication publique sur le bassin, concernant le projet soutenu par l'AESN (dans le cadre de la semaine de la solidarité internationale par exemple).

ANNEXE 1. CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX ET ACTIONS À MENER

■ Calendrier prévisionnel type des travaux et actions (à adapter selon la nature du projet)

Présenter en Annexe 1, le calendrier prévisionnel des travaux et des actions à mener.

Trimestres Description des activités (exemple)	Année n				Année n+1				Année n+2			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Travaux préparatoires à la phase de construction (élaboration des DAO, adjudication du marché, etc.)	■				■				■			
Équipement des villages en infrastructures hydrauliques			■	■		■	■	■		■	■	■
Construction de latrines scolaires		■				■				■		
Promotion de l'implantation de latrines privées dans les concessions				■	■			■	■			■
Construction des dépotoirs		■				■				■		
Mise en place d'un service technique municipal de l'eau et de l'assainissement	■											
Renforcement et suivi des capacités du service municipal			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Mise en place et formation des comités de gestion des points d'eau/sensibilisation des populations bénéficiaires à la gestion et l'utilisation de la ressource en eau		■	■	■		■	■	■		■	■	■
Animation avec les classes d'eau		■			■				■			

IV – PORTEUR ET PARTENAIRES LOCAUX DU PROJET

■ Porteur de la demande de subvention

- Nom, adresse, SIREN.
- Expérience dans le pays et en matière d'eau et d'assainissement.
- Projets antérieurs financés par l'AESN (rappel du coût des travaux et de la subvention perçue, de l'année, du pays concerné, résultats de l'évaluation menée).

■ Partenaires locaux associés (usagers, ONG locales, Maire, services déconcentrés, etc.)

- Nom(s)
- Coordonnées
- Expériences dans le domaine de l'eau et de l'assainissement
- Compétences

V – ÉLÉMENTS FINANCIERS

■ **Le coût global du projet** (incluant la valorisation des actions bénévoles) : _____ €

Préciser le coût spécifique aux trois composantes suivantes :

	€	%
L'alimentation en eau potable		
L'assainissement		
Les mesures sociales d'accompagnement		

■ **Durée estimée du projet**

Sa durée est de ___ ans.

■ **Bouclage financier de l'opération et taux de subvention souhaité de la part de l'AESN**

Le bouclage financier du projet est prévu de la manière suivante :

	État du financement	€	%
AESN	Sollicité		
...			
...			
Collectivité AESN	Acquis		
Collectivité bénéficiaire des travaux	Acquis		
...			
Total des partenariats (en €)			

ANNEXE 2. BUDGET PRÉVISIONNEL DÉTAILLÉ DES DÉPENSES

Présenter en Annexe 2, le budget prévisionnel des dépenses exprimées en euros, TTC, selon le modèle suivant :

Activités	Unité	Quantité	Coût unitaire prev. (en €, TTC)	Coût global prev. (en €, TTC)	%
Études préalables/diagnostic/... (1)					
1a					
1b					
...					
			Total Étude préalables (1)		

Activités	Unité	Quantité	Coût unitaire prev. (en €, TTC)	Coût global prev. (en €, TTC)	%
Travaux et maîtrise d'œuvre associée (2-3-4)					
Pour la composante AEP (2)					
2a					
2b					
...					
Total composante AEP (2)					
Pour la composante assainissement (3)					
3a					
...					
Total composante assainissement (3)					
Pour la composante mesures sociales d'accompagnement (4)					
4a					
4b					
...					
Total composante MSA (4)					
Total travaux et maîtrise d'œuvre associée (2-3-4)					
Valorisation (travaux par les bénéficiaires, etc.)(5)					
5a					
Total Valorisation (5)					
Frais de fonctionnement (6)					
Au Sud					
6a					
6b					
...					
Au Nord					
6...					
Total Frais de fonctionnement (6)					
Évaluation externe du projet (7)					
Total Évaluation externe du projet (7)					
Sous-total des coûts du projet (en €, TTC)					
Imprévus (€ 5 % du sous-total)(8)					
Total des coûts du projet (en €, TTC)(1-8)					

LE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE (30 PAGES MAXIMUM)

Le dossier de demande d'aide aborde les points suivants.

■ Le titre du projet

■ Le descriptif du contexte

Ce descriptif comprend notamment :

- Une description rapide du contexte général (géographique, politique, social, juridique, etc.).
- Une carte de localisation de la (ou des) localité(s) bénéficiaire(s).
- La présentation du territoire bénéficiaire de l'aide :
 - estimation de la population totale et de la population concernée par le projet ;
 - détermination du groupe bénéficiaire direct et indirect (nombre et qualité), rôle des femmes, état de santé de la population - comportement en matière d'hygiène, activités économiques et agricoles. Quelle est la solvabilité des habitants ? Quel est l'ancrage socio-économique du projet ?
- Organisation institutionnelle dans le domaine de l'eau et de l'assainissement au niveau du pays et de la zone d'intervention (notamment existe-t-il l'équivalent d'une Agence de l'eau ?).
- Orientations nationales et internationales concernant la problématique du projet.
- Situation de l'eau et de l'assainissement avant l'action envisagée (diagnostic) :
 - état de la ressource en eau en qualité et en quantité ;
 - état des équipements existants dans le domaine de l'eau ;
 - consommation actuelle d'eau, sources d'approvisionnement (débits) ;
 - contexte géologique et hydrographique : ressources en eau disponibles (points d'eau les plus proches, rivières, nappes souterraines, etc.).

- Mode de gestion des ouvrages existants, personnes morales en charge de la gestion et de l'entretien des ouvrages, existence de comités de gestion (fonctionnent-ils ?), implication de la commune dans cette gestion, prix de l'eau, existence de service de suivi technique et financier d'adduction d'eau, existence de filière de pièces détachées.
- État de la filière assainissement et son organisation depuis le maillon amont (système d'assainissement existant), vers le maillon intermédiaire (évacuation hors des quartiers) et enfin le maillon aval (décharge et/ou traitement).
- Prise en compte de la gestion intégrée des ressources en eau : existence de périmètre de protection de la ressource, maîtrise des eaux pluviales, partage des ressources en eau entre usages (eau potable, agriculture, industrie).
- Photos du site avant travaux (pouvant être regroupées dans une annexe).

■ La description des acteurs en présence

Cette description comprend notamment :

- une description des partenaires du projet ; une liste des coordonnées d'un correspondant officiel pour chaque partenaire est annexée au dossier ;
- un historique de la coopération avec les partenaires du projet ;
- une présentation des rôles et des acteurs par rapport au projet dans l'organisation institutionnelle de la gestion de l'eau et de l'assainissement au niveau du pays et de la zone d'intervention ;
- les autres gestionnaires actuels sur le plan eau et assainissement ;
- la coopération d'un ou plusieurs partenaires tiers (type société nationale de production d'eau) est-elle nécessaire et/ou existante ? L'accord de ce(s) partenaire(s) est-il acquis ? (annexer la copie d'un document officiel d'accord de leur part) ;

- l'indication de la présence ou non sur la zone concernée ou à proximité d'intervenants institutionnels ou non et la nature de leur intervention dans le domaine de l'eau ;
- les contacts pris avec les différentes autorités (locales, nationales, etc.) et acteurs internationaux (Ambassade de France, Nations Unies, UE, etc.) ;
- l'indication de la présence ou non de laboratoires susceptibles de réaliser des analyses d'eau.

■ La pertinence du projet proposé

Cette partie comprend notamment :

- Une description des problèmes considérés par les différents acteurs comme étant à résoudre. Descriptions des besoins, demandes et contraintes perçues.
- Une explication argumentée des options choisies pour améliorer la situation. Présentation de la logique d'intervention : objectif spécifique, résultats attendus, activités.
- Des indicateurs et sources de vérification de l'effet du projet (volume d'eau distribué par jour, équilibres des comptes d'exploitation annuels, indice de satisfaction des usagers, taux de paiement, taux d'utilisation des latrines, nombre de personnes desservies par point d'eau, ratio nombre de latrines/nombre d'habitants, nombre de vidanges, évolution du prix de la vidange, diminution des maladies, etc.).

■ La mise en œuvre du projet

Le descriptif technique et financier détaillé des travaux prévus dans le domaine de l'eau et/ou de l'assainissement

Ce descriptif comprend notamment :

- l'autorisation administrative de réaliser les travaux projetés ;
- les études éventuellement déjà réalisées et le nom du bureau d'études ;
- les études préalables envisagées (nature et coût) dans le domaine de l'eau (études hydrologiques et/ou hydrogéologiques projetées établissant la quantité

et la qualité de la ressource en eau disponible) et/ou de l'assainissement (gestion des rejets, évaluation de l'impact sur le milieu naturel - facteur de dilution, qualité des effluents, etc.) ;

- les solutions alternatives rejetées (explication des choix) ;
- le plan de masse et le plan des ouvrages ;
- le détail des travaux projetés et leurs coûts, estimés et exprimés en euros, en distinguant les coûts des ouvrages d'alimentation en eau potable, des ouvrages d'assainissement et des mesures sociales d'accompagnement (cf. descriptif technique page 17 concernant les différentes informations souhaitées en fonction des travaux envisagés) ;
- les critères de sélection pour le choix de la maîtrise d'œuvre et modalité de mise en concurrence ; quels sont les modes d'acquisition des matériels et de réalisation des travaux envisagés (appel d'offres, etc.) ? Y a-t-il les compétences nécessaires localement ? Rôle du partenaire local dans les prises de décision.
- le nom des personnes agréées par l'autorité publique responsable pour assurer d'une part le suivi des travaux et d'autre part leur réception ;
- les mesures projetées de protection de la ressource en eau (périmètre de captage, lutte contre l'érosion ou les inondations, etc.).

Le descriptif des mesures d'accompagnement social du projet et leurs coûts prévisionnels

Ce descriptif comprend notamment :

- les actions prévues en matière de sensibilisation, d'information, de communication, de consultation et de participation des élus, des usagers et des acteurs concernés :
 - Des mesures sont-elles plus particulièrement envisagées pour impliquer les femmes et les enfants ?
 - Des mesures de renforcement des capacités des acteurs locaux sont-elles particulièrement envisagées ?
 - Quelles sont les mesures de formation de la population (technique, hygiène, institutionnelle, financière, comptable) envisagées ?

- Quelles sont les mesures d'appropriation de l'équipement par les gestionnaires ?
- le nom des personnes chargées de leur mise en œuvre et la présentation de leurs compétences ;
- le(s) plan(s) de formation mis en place.

Chronogramme

Présenter ici le calendrier prévisionnel des travaux et des actions à mener.

■ Les actions prévues pour assurer la pérennité du projet et des ouvrages

Ce descriptif répond notamment aux questions :

- **de viabilité technique :**
 - Comment la maintenance des installations est-elle assurée (prise en compte des coûts de maintenance) ?
 - L'état des compétences locales et des pièces de rechange disponibles pour assurer l'entretien du matériel est-il en adéquation avec la proposition technique réalisée ?
 - Le matériel proposé existe-t-il sur place ? Est-il bien connu ?
 - Est-il facile de se procurer des consommables ou des pièces détachées ? Est-ce cohérent avec les moyens disponibles sur place ?
 - Les acteurs du service après-vente (expertise maintenance et approvisionnement en pièces détachées) ont-ils été identifiés afin de garantir la continuité du service ?
 - Quelles formations sont assurées ? Existe-t-il des compétences locales vers lesquelles le partenaire peut se tourner ?
 - ...
- **de viabilité organisationnelle :**
 - L'organisation prévue pour assurer la pérennité du projet, le bon fonctionnement et l'entretien des ouvrages pendant les dix premières années.
 - Un mode de gestion rationnel est-il prévu ? Le service d'eau et/ou d'assainissement projeté assure-t-il la pérennité des ouvrages ?
 - La répartition des pouvoirs de décision a-t-elle été définie et approuvée ? Les partenariats, les alliances avec des opérateurs, des institutions, sont-ils noués ?
- **de viabilité financière :**
 - La formation des techniciens et gestionnaires ainsi que l'appui à l'émergence des structures de gestions pour la bonne exploitation du service ont-ils été dispensés ?
 - ...
- **de viabilité environnementale :**
 - Le compte d'exploitation prévisionnel du service d'eau et/ou d'assainissement prend-il en compte toutes les dépenses de fonctionnement et de renouvellement des ouvrages ?
 - Le service est-il dimensionné pour répondre à une demande solvable ? Le prix de l'eau payé par les usagers permet-il de couvrir l'ensemble des charges d'exploitation et de garantir la continuité du service ?
 - Le paiement du service a-t-il été validé par les bénéficiaires ?
 - ...
- **de viabilité politique (les projets portent sur des biens publics, il est nécessaire alors de s'informer du cadre de gestion prévu) :**
 - En quoi le projet n'aura-t-il pas d'impacts négatifs sur les ressources, par ses prélèvements en eau et ses rejets ?
 - Quelle analyse du cycle de vie des produits utilisés a été réalisée (pollutions, déchets, recyclage des matériaux, etc.) ?
 - ...
- **de viabilité socioculturelle :**
 - Les actions réalisées sont-elles en conformité avec la législation locale ?
 - En quoi le caractère public du service sera-t-il assuré ?
 - ...
- **de viabilité socioculturelle :**
 - Le poids des coutumes sociales, culturelles et religieuses a-t-il été bien évalué par rapport à la réussite du projet ?
 - La place des femmes, mais aussi les rapports entre générations, ont-ils été suffisamment pris en compte ?
 - Le cas des exclus ou des populations marginales a-t-il été pris en considération ?
 - ...

■ Le suivi et l'évaluation

- Description des modalités de réalisation du suivi : décrire les modalités d'accès aux sources d'information pour la phase de suivi. Quelles données préalables sont disponibles ?
- Description des modalités retenues pour la réalisation d'une évaluation ex-post externe. Quelle méthodologie et quel coût sont prévus pour cela ?

■ Publicité de l'action réalisée

Description de l'organisation d'une action de sensibilisation sur les actions réalisées.

Comment le porteur du projet entend-il diffuser la pratique mise en œuvre ?

■ Le plan de financement du projet

Le plan de financement du projet comprend notamment :

- les coordonnées des partenaires techniques et financiers (notamment les coordonnées du correspondant de la collectivité du bassin) ainsi que le nom, l'adresse, le téléphone et le mail de la personne chargée du suivi du projet ;
- les montants prévisionnels apportés par le maître d'ouvrage et par chacun des partenaires, ainsi que la mention « acquis » ou « sollicité » ;
- le compte rendu financier prévisionnel.

VOTRE PROJET EST RÉALISÉ. COMMENT SOLDER FINANCIÈREMENT VOTRE PROJET ?

Le montant définitif de l'aide est calculé au prorata du coût réel et définitif du projet éligible. En cas de dépassement du coût du projet, l'aide n'est pas révisée. En cas de réserve lors de la réception de l'ouvrage, le montant versé ne peut excéder 90 % du montant de l'aide attribuée (Titre I de la convention d'aide financière) jusqu'à la levée des réserves.

Le solde ne sera versé qu'après réception de l'ensemble des éléments suivants :

Éléments financiers

Quatre pièces justificatives doivent être fournies.

a) Le compte rendu financier du projet est détaillé par dépenses, prévisionnelles et réalisées, rédigé selon le modèle suivant :

BUDGET DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉELLES					
Activités	Unité	Quantité	Coût unitaire prev. (en €, TTC)	Coût global prev. (en €, TTC)	Coût global réel et définitif (en €, TTC)
Études préalables/diagnostic/... (1)					
1a					
1b					
...					
Total Études préalables (1)					
Travaux et maîtrise d'œuvre associée (2-3-4)					
Pour la composante AEP (2)					
2a					
2b					
...					
Total composante AEP (2)					
Pour la composante assainissement (3)					
3a					
...					
Total composante assainissement (3)					
Pour la composante mesures sociales d'accompagnement (4)					
4a					
4b					
...					
Total composante MSA (4)					
Total travaux et maîtrise d'œuvre associée (2-3-4)					
Valorisation (travaux par les bénéficiaires, etc.)(5)					
5a					
Total Valorisation (5)					

BUDGET DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉELLES (SUITE)					
Activités	Unité	Quantité	Coût unitaire prev. (en €, TTC)	Coût global prev. (en €, TTC)	Coût global réel et définitif (en €, TTC)
Frais de fonctionnement (6)					
Au Sud					
6a					
6b					
...					
Au Nord					
6...					
Total Frais de fonctionnement (6)					
Évaluation externe du projet (7)					
Total Évaluation externe du projet (7)					
Sous-total des coûts du projet (en €, TTC)					
Imprévus (€ 5 % du sous-total)(8)					
Total des coûts du projet (en €, TTC)(1-8)					

Ce compte rendu est daté et signé du président et du commissaire aux comptes (ou comptable) du porteur du projet.

b) La photocopie de l'ensemble des factures des travaux (ou de l'étude).

c) Un support numérique (clé usb, cédérom, etc.) présentant le scan de l'ensemble des justificatifs financiers et comptables (liés aux travaux, MSA, frais de fonctionnement, etc.).

d) Un tableau Excel rédigé selon le modèle ci-dessous :

<i>Distinguer les factures par composante</i>	N° de la facture	Libellé de la facture numérotée	Date d'émission de la facture	Montant en monnaie locale	Montant en euros
Composante Travaux					
Composante MSA					
Frais de fonctionnement					
...					

Éléments techniques

Un tableau récapitulatif, descriptif des différents ouvrages doit être établi sous format Excel.

■ Alimentation en eau potable

Puits avec ou sans équipement de pompe à motricité humaine :

- Profondeur estimée (m)
- Profondeur réelle (m)
- Base cuvelage (m)
- Hauteur captage (m)
- Recouvrement cuvelage/captage (m)
- Niveau statique (m)
- Hauteur d'eau (m)
- Débit de l'essai (m³/h)
- Niveau dynamique (m)
- Rabattement (m)
- Résultats d'analyses de la qualité de l'eau (bactériologiques et chimiques)
- Méthodes de prélèvement et d'analyse de l'eau
- Résultat d'essai de pompage
- Coupe de l'ouvrage
- Type et caractéristiques de la pompe
- Protection mise en place

Forage équipé d'une pompe :

- Profondeur (m)
- Profondeur équipée (m)
- Niveaux crépinés (m)
- Aquifère
- Niveau statique (m)
- Débit (m³/h)
- Niveau dynamique (m)
- Résultats d'analyses de la qualité de l'eau (bactériologiques et chimiques)
- Méthodes de prélèvement et d'analyse de l'eau
- Résultat d'essai de pompage
- Coupe du forage

- Type et caractéristiques de la pompe
- Protection mise en place

Captage de source :

- Débit de la source (période de pluie et période sèche)
- Résultats d'analyses bactériologiques et chimiques de l'eau
- Méthodes de prélèvement et d'analyse de l'eau
- Protection mise en place

Traitement mis en place :

- Nature
- Dosage

Réseau d'adduction d'eau potable :

- Pour la pompe : caractéristique de la pompe (type, puissance, cote d'installation de la pompe)
- Pour le groupe : puissance, source d'énergie utilisée (solaire, électrique, diesel)
- Pour le château d'eau : dimensions, hauteurs, nature des matériaux utilisés
- Points d'eau : nombre de bornes fontaines et leur localisation et/ou nombre de branchements privés, débits en sortie de robinet (L/s)
- Réseau : longueur, diamètres, profondeur d'enfouissement, nature des matériaux et plan du réseau

■ Assainissement rural ou urbain des eaux usées

Latrines :

- Type de latrines (sèches, humides, fosses simples ou doubles, VIP)
- Types de fosses (étanches, non étanches)
- Dimensionnement des fosses
- Nombre d'usagers par latrines (il est préconisé de ne pas dépasser 50 usagers par latrine en milieu scolaire)
- Taux de couverture avant et après l'exécution du projet
- Destination des boues séchées

Caractéristiques du réseau de collecte des effluents

- Longueur, diamètres, pente
- Profondeur d'enfouissement

- Nature des matériaux
- Protection mise en place

Caractéristiques du traitement collectif mis en œuvre

- Type et nature du procédé
- Dimensionnement des ouvrages de la filière de traitement
- Nature de l'exutoire
- Destination des sous-produits

Dans le cas des projets avec une composante « travaux » : présentation des procès-verbaux de réception des travaux, essais de réception, vérification des travaux par un bureau de contrôle agréé, présentation des justificatifs de dépenses et de règlement, présentation du compte prévisionnel d'exploitation.

Quatre photos numériques les plus représentatives des travaux en cours de réalisation et réalisés.

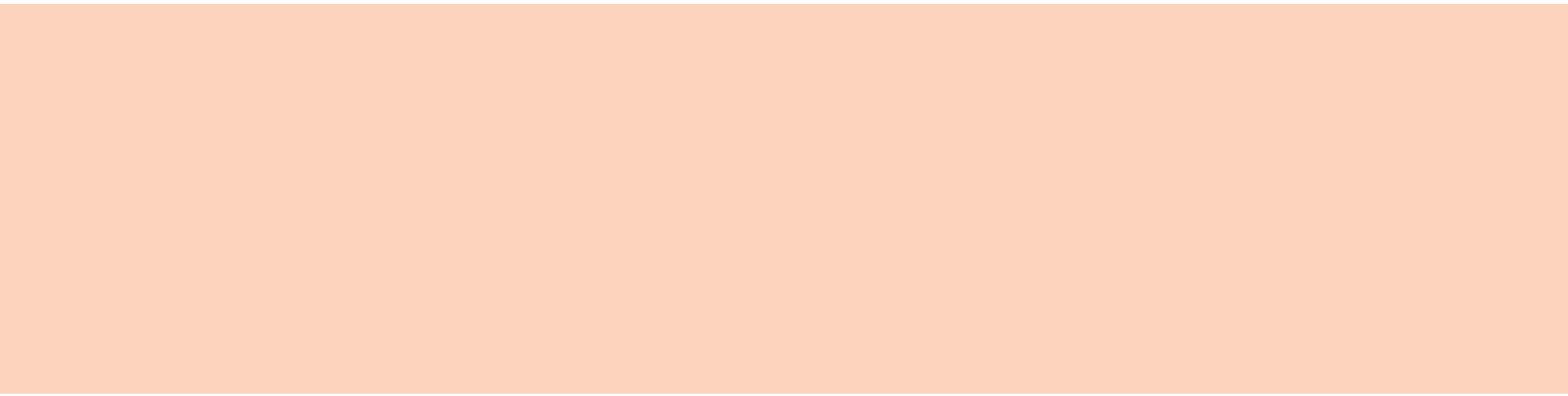
Éléments sociaux

Description précise des mesures d'accompagnement effectivement réalisées.

Note d'appréciation et évaluation

Réception de la note d'appréciation* et quand le montant du projet est $\geq 75\ 000$ euros, de l'évaluation technique et financière réalisée par un prestataire extérieur et indépendant (après réception des ouvrages).

**Note très brève faisant état des enseignements tirés du projet, les éléments positifs et les difficultés rencontrées, la capacité des autorités à gérer le projet et les ouvrages dans le futur. Cette note est destinée à être diffusée par l'AESN.*



Orange horizontal line

Blue horizontal line

Orange horizontal line

Green horizontal line

Dark red horizontal line

Orange horizontal line

Blue horizontal line

Green horizontal line



L'Agence de l'eau Seine-Normandie

est un Établissement Public de l'État chargé du développement durable dont la mission est de financer les actions de protection des ressources en eau et de lutte contre les pollutions.

Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, mais aussi soutenir la solidarité et la coopération internationales pour une meilleure gestion de l'eau, tels sont les grands chantiers du 21^e siècle sur lesquels l'Agence de l'eau s'engage.

Siège

Direction de la Stratégie Territoriale

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél : 01 41 20 16 17
Fax : 01 41 20 16 24
e-mail : international@aesn.fr

www.eau-seine-normandie.fr

Vos interlocuteurs

L'organisation de l'Agence de l'eau en directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque sous-bassin.

Paris petite couronne (dép. : 75, 92, 93, 94)

51, rue Salvador Allende - 92027 Nanterre cedex
Tél : 01 41 20 18 77 - Fax : 01 41 20 16 39
Email : dppc@aesn.fr

Rivières d'Île-de-France (dép. : 77, 78, 91, 95)

51, rue Salvador Allende - 92027 Nanterre cedex
Tél : 01 41 20 16 10 - Fax : 01 41 20 19 99
Email : drif@aesn.fr

Seine-Amont (dép. : 10, 21, 45, 58, 89)

18, Cours Tarbé - CS70702 - 89107 Sens cedex
Tél : 03 86 83 16 50 - Fax : 03 86 95 23 73
Email : dsam@aesn.fr

Vallées de Marne (dép. : 51, 52, 55)

30-32, chaussée du Port - CS 50423
51035 Châlons-en-Champagne cedex
Tél : 03 26 66 25 75 - Fax : 03 26 65 59 79
Email : dvm@aesn.fr

Vallées d'Oise (dép. : 02, 08, 60)

2, rue du Docteur Guérin - 60200 Compiègne
Tél : 03 44 30 41 00 - Fax : 03 44 30 41 01
Email : dvo@aesn.fr

Seine-Aval (dép. : 27, 28, 76, 80)

Hangar C - Espace des Marégraphes - BP 1174
76176 Rouen cedex 1
Tél : 02 35 63 61 30 - Fax : 02 35 63 61 59
Email : dsav@aesn.fr

Rivières de Basse-Normandie (dép. : 14, 50, 61)

1, rue de la Pompe - BP 70087
14203 Hérouville-St-Clair cedex
Tél : 02 31 46 20 20 - Fax : 02 31 46 20 29
Email : dbn@aesn.fr